

Le 22 janvier 2014

Madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet intégré de construction du boulevard René-Lévesque et du prolongement ouest du
boulevard de Portland à Sherbrooke
V/Réf : Questions complémentaires (DQ7, n^{os} 1 à 3)

Madame,

Pour faire suite à votre demande du 16 janvier dernier, vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions soumise à la suite de la seconde partie de l'audience publique tenue sur le projet mentionné en objet.

Q1 D'autres développements immobiliers sont prévus dans les secteurs entourant le futur boulevard René-Lévesque. Quelles formes auront ces habitations? Maison unifamiliale? Multiplexe? Précisez.

R1 *Depuis 2004, la Ville travaille sur une base conceptuelle la planification des terrains adjacents au boulevard René-Lévesque. Plusieurs scénarios ont été élaborés. Les tracés des rues ont été déplacés. La typologie des bâtiments a évolué dans le temps. Ces scénarios demeurent cependant théoriques, dans la mesure où les usages que l'on retrouve dans ces derniers devront faire l'objet de discussions avec les propriétaires des terrains ainsi que d'une consultation publique et d'une approbation par les personnes habiles à voter, en vertu des obligations de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ainsi, le plan DA12 fourni par le promoteur doit être considéré comme étant un exemple de ce que pourrait devenir le développement futur de ce secteur et non comme un plan ayant fait l'objet d'une approbation quelconque par le conseil municipal ou toute autre instance décisionnelle.*

La Ville travaille cependant sur des scénarios qui respecteront les affectations du sol proposées dans le Schéma d'aménagement et de développement qui est actuellement en cours d'adoption.

Dans celui-ci, il est prévu, pour les terrains adjacents au boulevard René-Lévesque, une affectation « résidentielle de moyenne densité », c'est-à-dire une densité brute de 15 à 40 log/ha.

Afin de respecter cette densité brute, la typologie des bâtiments résidentiels devrait regrouper des habitations :

- *unifamiliales isolées, jumelées et en rangée;*
- *bifamiliales isolées et jumelées;*
- *trifamiliales isolées et jumelées;*
- *multifamiliales de 4 logements et plus.*

La hauteur des bâtiments devrait varier entre 1 et 3 étages.

Q2 Dans son mémoire déposé à la commission, la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) et le Club de motoneige Harfang de l'Estrie indiquent que des discussions sont actuellement en cours avec la Ville de Sherbrooke pour le renouvellement du droit de passage des motoneigistes dans le sentier qui traverse le boulevard Portland, et ce, pour les dix prochaines années, de même que pour convenir du partage des coûts pour l'installation d'un feu piétonnier.

1. Quel est l'état des discussions avec le Club et la Fédération?
2. La Ville envisage-t-elle toujours de maintenir le passage du sentier de motoneige ?

R2 *Les discussions en cours visent plutôt la recherche d'autres trajets qui n'emprunteront pas le Parc industriel tout en permettant de répondre aux demandes formulées par le Club de motoneige Harfang de l'Estrie et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec. En aucun temps, la Ville de Sherbrooke a signifié au Club et/ou à la Fédération qu'elle était disposée à discuter du maintien du trajet dans le Parc industriel régional.*

Les extraits de procès-verbaux joints à la présente font état de l'orientation retenue par la Ville face à leur demande. Des discussions se tiendront avec les représentants à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février 2014. D'autres rencontres pourraient également être requises par la suite.

Nous espérons ces informations à l'entière satisfaction de la commission du BAPE et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Danielle Gilbert
Directrice

p. j. (2)

DG/pb

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke, tenue à la salle 316 de l'hôtel de ville, 191 rue du Palais, le 17 décembre 2012, présidée par le président du conseil Serge Paquin, à laquelle assistaient son honneur le maire Bernard Sévigny, les conseillères et les conseillers Serge Forest, Roger Labrecque, Robert Y. Pouliot, Rémi Demers, Pierre Tardif, Pierre Boisvert, Nicole Bergeron, Nathalie Goguen, Mariette Fugère, Marc Denault, Louisda Brochu, Julien Lachance, Jean-Guy Demers, Jean-François Rouleau, Diane Délisle, David W. Price, Chantal L'Espérance et Bruno Vachon.

RÉSOLUTION C.M. 2012-8884-00

État de la situation - Sentier de motoneige traversant le Parc industriel régional de Sherbrooke

À la suite d'une recommandation du comité exécutif,

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT Y. POULIOT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID W. PRICE

De maintenir le tronçon du sentier de motoneige localisé dans le Parc industriel régional de Sherbrooke pour la saison 2012-2013, et ce, pour une dernière saison hivernale;

Que la signalisation pour l'utilisation par les piétons ou pour les motoneiges de la piste longeant la rivière Magog, entre l'autoroute 410 et la rue de la Burlington, soit renforcée pour une dernière année;

Que les discussions et les efforts se poursuivent au niveau de la Table régionale de concertation avec les différents partenaires pour maintenir le lien Trans-Québec et pour établir un tracé nord/sud durable en périphérie des zones urbaines, en respect des contraintes physiques et environnementales et de sécurité routière et qu'un rapport soit déposé au conseil municipal au plus tard le 31 mai 2013.

ADOPTÉ

« Je, soussignée, Line Chabot, greffière adjointe de la Ville de Sherbrooke, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai. »

Me Line Chabot

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke, tenue à la salle 316 de l'hôtel de ville, 191 rue du Palais, le 1 octobre 2013, présidée par le président du conseil Serge Paquin, à laquelle assistaient son honneur le maire Bernard Sévigny, les conseillères et les conseillers Serge Forest, Robert Y. Pouliot, Roger Labrecque, Rémi Demers, Pierre Tardif, Pierre Boisvert, Nicole Bergeron, Nathalie Goguen, Mariette Fugère, Marc Denault, Louisda Brochu, Julien Lachance, Jean-Guy Demers, Jean-François Rouleau, Diane Délisle, David W. Price, Chantal L'Espérance et Bruno Vachon.

RÉSOLUTION C.M. 2013-9655-00

Motoneiges – Accès au secteur d'hébergement et de restauration - Arrondissement de Jacques-Cartier

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIEN LACHANCE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE GOGUEN

D'autoriser, pour la saison 2013-2014 :

- la circulation des motoneiges dans le Parc industriel régional de Sherbrooke;
- la traverse du boulevard Industriel par les motoneigistes;
- la circulation des motoneiges en bordure du ruisseau Lyon;
- la circulation des motoneiges sur le sentier multifonctionnel longeant la voie ferrée de la compagnie ferroviaire MMA, entre l'autoroute 410 et la rue de la Burlington;
- la circulation des motoneiges sur les rues J.-A.-Bombardier, Marconi, Don-Bosco Sud et de la Burlington, entre le sentier multifonctionnel et la rue King Ouest, comme montré au plan conservé au dossier C.M. 2013-9655-00 des archives municipales;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

« Je, soussignée, Isabelle Sauvé, greffière de la Ville de Sherbrooke, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai. »

Me Isabelle Sauvé
